

—

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 11 mai 2023

La Région propose un geste commercial pour les abonnés TER en compensation des grèves de mars

« Les mouvements sociaux qui ont eu lieu en mars ont considérablement impacté la circulation des TER en Pays de la Loire et, par voie de conséquence, le quotidien des usagers du TER. C'est pourquoi nous avons demandé à la SNCF d'appliquer un geste commercial à destination des abonnés Aléop en TER pour compenser ces désagréments. », annonce Roch Brancour, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des transports et mobilités durables.

Sont concernés par cette remise :

- **Les abonnés Tutti illimité**, qui verront s'appliquer automatiquement une remise de 40% sur leur abonnement de juin, sans effectuer de démarche.

Les abonnés Tutti illimité qui suspendraient ou résilieraient leur abonnement en juin pourront se rendre sur ter.sncf.com/pays-de-la-loire, rubrique Abonnements, pour effectuer une demande d'indemnisation, avant le 15 juin.

- **Les abonnés métrocéane et Tutti mensuels** qui auront cumulé 14 jours d'abonnement sur le mois de mars : ils pourront bénéficier d'une indemnisation de 40% sous la forme d'un bon d'achat numérique, valable 1 an, pour tout achat sur le site Aléop en TER.

Les demandes sont à faire avant le 15 juin sur ter.sncf.com/pays-de-la-loire, rubrique Abonnements.